

Rapport de la Commission chargée de la réponse sur le préavis municipal N° 18/2017 concernant le postulat « A la place des fleurs et gazon plantons fruits et légumes » de Mme Christine Hausherr-De Maddalena (PLR)

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour préavis sur la réponse de la Municipalité au postulat « A la place des fleurs et du gazon plantons des fruits et des légumes » de Mme Christine Hausherr-De Maddalena (PLR) était composée des personnes suivantes :

Mesdames et Messieurs :

Lucia Fesselet-Comina
Sandra Glardon
Christine Hausherr-De Maddalena
Ingrid Mamin
Serge Overney
Gabriel Ranzato
Margret Brüssow, présidente, chargée du rapport

La Commission remercie Monsieur Alain Grangier, syndic et municipal en charge de l'urbanisme et des travaux publics, et Monsieur Yvan Audemars, chef du service, pour leur présence et les explications données.

Monsieur Grangier résume l'argumentation de la Municipalité de laquelle résulte la réponse négative : ce n'est pas la tâche de la commune de cultiver aux frais du contribuable des fruits et légumes à disposition de tous.

Il dit que dans le film « Demain », évoqué dans le postulat, ce sont les habitants des quartiers qui assument la responsabilité pour les plantations et non pas les communes. On pourrait se réjouir d'une telle initiative à condition d'un accord entre régie immobilière et les locataires.

M. Grangier nous informe que la demande pour des jardins communaux dans notre commune grandit. La Municipalité est en cours d'élaborer une nouvelle organisation et restructuration pour les parcelles disponibles.

Débat

Le postulat - tel que présenté - laisse une grande liberté d'interprétation.

La Municipalité détaille exclusivement l'aspect de cultiver des légumes avec l'idée de les fournir ensuite aux citoyens. Tous les commissaires partagent l'avis de la Municipalité que cela n'est pas le rôle de la commune.

Mais tous les commissaires sont également unanimes que cet aspect ne peut pas être le seul à développer et qu'il ne représente surtout pas une réponse satisfaisante et constructive.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'alimentation dans toutes ses facettes suscite un énorme intérêt. Nous ressentons le besoin d'en toujours savoir plus, de comprendre mieux et d'instruire nous-mêmes ainsi que nos enfants pour, finalement, pouvoir décider librement comment nous voulons nous nourrir.

Malheureusement la Municipalité a laissé passer la bonne chance de traiter ce postulat en développant son intérêt instructif et éducatif.

Les commissaires peuvent très bien s'imaginer un espace de plantation didactique des plantes comestibles qui suivrait un intérêt actuel ou scolaire.

Selon l'avis des commissaires nous devrions aussi réfléchir si, avec l'ouverture d'un nouveau collège pour nos jeunes élèves, un jardin scolaire, bien visible pour tous, ne s'imposerait pas.

Pour bien mener de tels projets à long terme, les bonnes connaissances de nos jardiniers communaux seront énormément précieuses et indispensable. Cultiver des plantes comestibles pourrait aussi enrichir l'expérience de nos apprentis jardiniers.

La votation avec 1 oui 1 non et 5 abstentions

démontre bien l'insatisfaction de vos commissaires avec la réponse de la Municipalité qui nous n'a pas pu convaincre. La question que pose le postulat reste ouverte.

C'est la raison pour laquelle nous émettons les vœux suivants :

Que la Municipalité aménage des emplacements dans nos espaces verts

- pour y cultiver des plantations qui relèvent le côté didactique et instructif
- pour créer un jardin scolaire intégré dans le concept du nouveau collège

Conclusion

En conclusion nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs - malgré de notre mécontentement - de bien vouloir voter la conclusion suivante, en y incluant les vœux émis :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis N° 18/2017,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme Christine Hausherr-De Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et gazon, plantons fruits et légumes ».

La Tour-de-Peilz, le 14 septembre 2017

Margret Brüssow
Présidente et rapporteur



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18/2017

le 28 juin 2017

Concerne :

Réponse au postulat de Mme Christine Hausherr-De Maddalena (PLR) « A la place de fleurs et gazon, plantons fruits et légumes ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat, déposé le 11 mai 2016, par Madame Christine Hausherr-De Maddalena (PLR) demandant qu'à la place de fleurs et gazon des espaces publics on y plante des fruits et légumes.

2. Le postulat

Dans son postulat, Mme Hausherr-De Maddalena demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de planter des fruits et légumes sur certaines surfaces vertes de la commune.

3. Rapport

Dans le film « Demain », aucun des exemples montrés concernant les jardins urbains n'était cultivé par les services communaux.

Ces jardins étaient utilisés par des habitants qui ne disposaient pas des zones privées cultivables ou qui, comme à Détroit (USA), vivaient dans une ville sinistrée dont le mode de vie était à la survie.

La demande des citoyens boélands est clairement de disposer de jardins communaux afin de pouvoir pratiquer le jardinage et non la mise à disposition de légumes cultivés aux frais du contribuable par le Secteur parcs et jardins.

Une étude est en cours pour répondre à cette première demande dans le cadre du traitement du postulat de M. Christian Anglada (Les Verts) « Développer des jardins partagés ».



La sensibilisation du citoyen à la biodiversité passe par l'apprentissage du jardinage biologique, sans produit de synthèse, et non pas par la fourniture gratuite de légumes.

Plagions un célèbre homme d'Etat : « Offrez un légume à un homme, il se nourrira une journée, Apprenez-lui à jardiner, il se nourrira toute sa vie ! ».

De plus, notons que :

- les massifs de fleurs sont souvent vandalisés en début de saison et les plantons volés ; il en sera de même avec les plantons de légumes ;
- de nombreux légumes ont une durée de culture d'environ six semaines, ce qui engendre un renouvellement fréquent ;
- de nombreux légumes ne peuvent être plantés qu'à partir du mois de mai, ce qui laisse le terrain nu pendant une longue période ;
- le climat et la basse altitude de notre commune tendent à une pression élevée des maladies fongiques et parasites en tout genre, ce qui préterite la qualité des récoltes et l'esthétique des massifs de légumes.

Les canidés (chiens, renards), déjetant sur les cultures, peuvent être porteurs d'un parasite dénommé « échinococcose » qui se transmet à l'humain par ingestion.

En résumé, ce n'est pas le rôle de la Commune de cultiver aux frais du contribuable des légumes à disposition de tous.

4. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 18/2017,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme Christine Hausherr-De Maddalena (PLR) « A la place de fleurs et gazon, plantons fruits et légumes ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Postulat de Mme Christine Hausherr-De Maddalena

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité le 15 mai 2017



Postulat – À la place de fleurs et gazon, plantons fruits et légumes

Au dernier Conseil Communal, nous avons adopté le préavis „Des ruches pour une commune exemplaire“. Pour que les abeilles trouvent de la nourriture, il nous faut une plantation verte et diversifiée, appelée permaculture.

Nous avons de belles surfaces fleuries et gazonnées, ce qui est un régal pour nos yeux. Pourquoi ne pas planter un régal pour notre palais? Les abeilles nous seront reconnaissantes également.

Me laissant inspirer par le film « Demain », que certain parmi nous avons vu, ou lu des articles divers comme «vivre plus vert» et consulté des sites internet, je m'étais dit que ceci pourrait également être applicable à notre commune.

La Place des Ancien Fossés ou les bordures de chemin, comme au bord du lac, seraient des endroits idéaux.

Mon postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre sur pied une infrastructure fruits-légumes sur certaines surfaces vertes de notre commune. En même temps pourrait-elle inciter les citoyens et citoyennes de suivre l'exemple ?

J'aimerais que mon postulat soit transmis à une commission.

Christine Hausherr-De Maddalena, le 8.04.2016